

AB AGENCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 20 chemin de Santale
38460 SAINT-HILAIRE-DE-BRENS
828 894 360 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, à 8h00, **M. Alain BONY**, associé unique et seul Président de la Société **AB AGENCEMENT**,

Décide :

- Le transfert du siège social à effet du **1^{er} février 2024**,
- La modification corrélative des Statuts,
- Les pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège de 20 chemin de Santale – 38460 Saint-Hilaire-De-Brens, à 11 rue du Forgeron – 69720 Saint Bonnet de Mure, et ce, à compter du **1^{er} février 2024**.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des Statuts :

« **Article 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au : 11 rue du Forgeron – 69720 SAINT BONNET DE MURE. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

L'Associé unique
M. Alain BONY

